



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2022-024

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture de la Creuse / Bureau des procédures environnementales

23-2022-02-02-00004 - Arrêté du 2 février 2022 modifiant l'arrêté n°23-2021-05-00001 du 25 mai 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Creuse (10 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse / Mission "Éducation et sécurité routière"

23-2022-02-01-00003 - Renouvellement de l'agrément de l'auto-école REFLEX (2 pages)

Page 14

Préfecture de la Creuse / Sous-préfecture d'Aubusson

23-2022-02-02-00005 - Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Les Mars des 20 et 27 février 2022 (1 page)

Page 17

Préfecture de la Creuse

23-2022-02-02-00004

Arrêté du 2 février 2022 modifiant l'arrêté
n°23-2021-05-00001 du 25 mai 2021 portant
composition de la Commission Départementale
de la Nature,des Paysages et des Sites de la
Creuse

**ARRETE N°
MODIFIANT L'ARRETE N°23-2021-05-25-00001 DU 25 MAI 2021
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES
ET DES SITES DE LA CREUSE**

La Préfète de la Creuse,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 341- 16 à R. 341-25 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 341-17, R. 341-18 et R. 341-20 – ainsi que son article R. 553-9 dans sa rédaction antérieure à son abrogation telle qu'elle est intervenue par décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8, 9 et 20 ;

VU le décret n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-245-01 du 2 septembre 2010 modifié instituant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Creuse, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n°23-2019-10-16-005 du 16 octobre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-05-25-00001 du 25 mai 2021 portant constitution de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Creuse ;

VU la délibération du Conseil Départemental de la Creuse en date du 17 septembre 2021 portant désignation des représentants du Conseil Départemental à diverses commissions et notamment à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Creuse ;

VU les modifications intervenues au sein des représentants de la filière éolienne ;

VU la désignation des membres de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat suite aux élections d'octobre 2021 ;

VU la désignation des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse suite aux élections de novembre 2021 ;

VU la nécessité de procéder au remplacement de Madame Eglantine PACQUOT titulaire au sein du 4ème collège-Personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement et de nommer un suppléant ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'orthographe du nom du Maire de Saint-Yrieix-les-Bois ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

ARRETE

ARTICLE 1er – L'article 1 de l'arrêté n°23-2021-05-25-00001 du 25 mai 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Creuse, **est modifiée** comme suit :

I – FORMATION DE LA NATURE	
1^{er} collège – Représentants des services de l'État (membres de droit)	
M ^{me} la Directrice Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine ou son représentant	
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ou son représentant	
M. le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant	
2^e collège – Représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale	
M. Nicolas SIMONNET, conseiller départemental d'Evau-les-Bains	
M. Sylvain DUQUEROIX, maire de Champsanglard	
M. Jacques VELGHE, maire de Saint-Christophe	
3^e collège – Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles	
Titulaire	Suppléant
M ^{me} Yvette MELINE présidente de l'association Guéret Environnement	M. Philippe GUETAT secrétaire général de l'association de défense des eaux et des vallées (ADEV)
M. Jean-Bernard DAMIENS président du centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE des Pays Creusois)	En cours de désignation
M ^{me} Pascale DURUDAUD chambre d'agriculture de la Creuse	M ^{me} Karine NADAUD chambre d'agriculture de la Creuse
4^e collège – Personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels	
Titulaire	Suppléant
M. Jean-François RUINAUD président de la fédération départementale des chasseurs de la Creuse	M. Yannick THURET administrateur de la fédération départementale des chasseurs de la Creuse
M. Christian PERRIER président de la fédération départementale de la Creuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Christian CARENTON secrétaire de la fédération départementale de la Creuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. Jean-Michel BIENVENU naturaliste	M. Philippe WANTY Les Jardins de la Sedelle

Lorsque la formation spécialisée de la nature se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer, sans voix délibérative.

Lorsque la formation spécialisée est chargée d'émettre un avis sur un acte réglementaire relatif à la protection de biotopes, d'habitats naturels ou de sites d'intérêt géologique, le préfet peut inviter des personnes et des représentants des organismes consulaires et des activités concernés à y participer.

II – FORMATION SPECIALISEE DES SITES ET PAYSAGES	
1^{er} collège – Représentants des services de l'État (membres de droit)	
Mme la Directrice Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine ou son représentant	
Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine ou son représentant	
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ou son représentant	
2^e collège – Représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	
M. Thierry GAILLARD, conseiller départemental d'Ahun	
Mme Martine LAPORTÉ, maire de Vidaillat, représentant la CC Creuse Sud Ouest	
M. Jean-Pierre LECRIVAIN, maire de JOUILLAT	
3^e collège – Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles	
Titulaires	Suppléants
Mme Yvette MELINE présidente de l'association Guéret Environnement	M. Philippe GUETAT secrétaire général de l'association de défense des eaux et des vallées (ADEV)
M. Jean-Bernard DAMIENS président du centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE du Pays Creusois)	En cours de désignation
Mme Dominique COURAUD vice-présidente de la délégation départementale de la Creuse du syndicat régional des forestiers privés du Limousin	M. Xavier MEYNARD délégation départementale de la Creuse du syndicat régional des forestiers privés du Limousin
4^e collège – Personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	
Titulaire	Suppléant
Mme Carole BARRIER architecte	Mme Anne JUGY architecte
Mme Nathalie MOREAU Cheffe de Projet Patrimoine et Paysages au Conseil Départemental de la Creuse	M. Xavier DEVAUX Chef du service Valorisation et protection des ressources naturelles au Conseil Départemental de la Creuse
M. Philippe WANTY Les Jardins de la Sedelle	M. Alain FREYTET architecte paysagiste

Lors de l'examen des demandes d'autorisation environnementale concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, la formation spécialisée des sites et paysages est la suivante :

1^{er} collège – Représentants des services de l'État (membres de droit)

Mme la Directrice Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine ou ses représentants à raison de **deux sièges**

Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine ou son représentant

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ou son représentant

2^e collège – Représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale

M. Thierry GAILLARD, conseiller départemental d'Ahun

Mme Martine LAPORTE, maire de Vidallat, représentant la CC Creuse Sud Ouest

M. Jean-Pierre LECRIVAIN, maire de Jouillat

M. Alex **AUCOUTURIER**, maire de Saint-Yrieix-les-Bois

3^e collège – Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaire	Suppléant
M. Philippe GUETAT secrétaire général de l'association de défense des eaux et des vallées (ADEV)	Mme Yvette MELINE présidente de l'association Guéret Environnement
M. Michel GALLIOT président de Limousin Nature Environnement	Mme Andrée ROUFFET PINON vice-présidente de Limousin Nature Environnement
M. Jean-Bernard DAMIENS président du centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE du Pays Creusois)	En cours de désignation
Mme Dominique COURAUD vice-présidente de la délégation départementale de la Creuse du syndicat régional des forestiers privés du Limousin	M. Xavier MEYNARD délégation départementale de la Creuse du syndicat régional des forestiers privés du Limousin.

4^e collège – Personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

Titulaire	Suppléant
Mme Carole BARRIER architecte	Mme Anne JUGY architecte
Mme Nathalie MOREAU Cheffe de Projet Patrimoine et Paysages au conseil départemental de la Creuse	M. Xavier DEVAUX Chef du service Valorisation et protection des ressources naturelles au Conseil départemental de la Creuse
M. Philippe WANTY Les Jardins de la Sedelle	M. Alain FREYTET architecte paysagiste
M. Simon GRANDCOIN société WPD France énergie éolienne	Mme. Lucie GOBIN société EDPR France syndicat des énergie renouvelables

Lors de l'examen des demandes d'autorisation unique concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, la formation spécialisée des sites et paysages est la suivante :	
1^{er} collège – Représentants des services de l'État (membres de droit)	
Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine ou ses représentants à raison de deux sièges	
Mme la Directrice Régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ou son représentant	
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ou ses représentants à raison de deux sièges	
2^e collège – Représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	
M. Thierry GAILLARD, conseiller départemental d'Ahun	
M. Nicolas SIMONNET, conseiller départemental d'Evau-les-Bains	
M. Jean-Pierre LECRIVAIN, maire de Jouillat	
Mme Martine LAPORTE, maire de Vidaillat, représentant la CC Creuse Sud Ouest	
M. Alex AUCOUTURIER , maire de Saint-Yrieix-les-Bois	
3^e collège – Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles	
Titulaire	Suppléant
Mme Yvette MELINE présidente de l'association Guéret Environnement	M. Philippe GUETAT secrétaire général de l'association de défense des eaux et des vallées (ADEV)
M. Michel GALLIOT président de Limousin Nature Environnement	Mme Andrée ROUFFET PINON vice-présidente de Limousin Nature Environnement
M. Jean-Bernard DAMIENS président du centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE du Pays Creusois)	En cours de désignation
M. Jean-Michel BIENVENU naturaliste	
Mme Dominique COURAUD vice-présidente de la délégation départementale de la Creuse du syndicat régional des forestiers privés du Limousin	M. Xavier MEYNARD délégation départementale de la Creuse du syndicat régional des forestiers privés du Limousin
4^e collège – Personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	
Titulaire	Suppléant
Mme Carole BARRIER architecte	Mme Anne JUGY architecte
Mme Nathalie MOREAU Cheffe de Projet Patrimoine et Paysages au conseil départemental de la Creuse	M. Xavier DEVAUX Chef du service Valorisation et protection des ressources naturelles au Conseil départemental de la Creuse
M. Alain FREYTET architecte paysagiste	M. Philippe WANTY Les Jardins de la Sedelle
M. Simon GRANDCOIN, société WPD France énergie éolienne	Mme Jade APARIS, société RES France énergie éolienne
M. Jean-Christophe LEHELLO, société NEOEN Syndicat des énergies renouvelables	M. Arnaud PREVOTEAU, société Engie Green Syndicat des énergies renouvelables

III – FORMATION DE LA PUBLICITE

1^{er} collège – Représentants des services de l'État (membres de droit)

Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine ou son représentant

Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine ou son représentant

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ou ses représentants à raison de **deux sièges**

2^e collège – Représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale

M. Bertrand LABAR, Conseiller Départemental du Grand-Bourg

Mme JOUANNETAUD, Conseillère Départementale de

M. Guy ROUCHON, Maire d'Ajain

Le Maire de la commune ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale intéressé

3^e collège – Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaire	Suppléant
M. Philippe WANTY Les Jardins de la Sedelle	M. Alain FREYTET architecte paysagiste
M. Jean-Michel BIENVENU naturaliste	
M. Philippe GUETAT secrétaire général de l'association de défense des eaux et des vallées (ADEV)	Mme Yvette MELINE présidente de l'association Guéret Environnement
M. Jean-Bernard DAMIENS président du centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE du Pays Creusois)	En cours de désignation

4^e collège – Représentants des entreprises de publicité et des fabricants d'enseignes

Titulaire	Suppléant
M. Antoine GUITTON directeur régional du groupe JC Decaux France Auvergne-Limousin	Mme Armelle VUILLEMIN négociatrice du groupe JC Decaux France Auvergne-Limousin
M. Hervé GUYON Responsable régional du groupe JC Decaux France Auvergne-Limousin	M. Pascal RODIER négociateur du groupe JC Decaux France Auvergne-Limousin
En cours de désignation	En cours de désignation
M. Pierre LAVAURS LAVAURS Diffusion	M. Hugo LAVAURS LAVAURS Diffusion

IV – FORMATION DES UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES

1^{er} collège – Représentants des services de l'État (membres de droit)

Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine ou son représentant

M. le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ou son représentant

Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine ou son représentant

2^e collège – Représentants élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné

Mme Renée NICOUX, maire de Felletin

Mme Martine LAPORTE, maire de Vidaillat, représentant la CC Creuse Sud Ouest

Mme Caroline LE CORRE, adjointe au maire d'Auzances

Mme Catherine MOULIN, maire de Faux-la-Montagne

3^e collège – Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaire	Suppléant
Mme Yvette MELINE présidente de l'association Guéret Environnement	M. Philippe GUETAT secrétaire général de l'association de défense des eaux et des vallées (ADEV)
M. Michel GALLIOT président de Limousin Nature Environnement	Mme Andrée ROUFFET PINON vice présidente de Limousin Nature Environnement
M. Jean-Bernard DAMIENS président du centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE des Pays Creusois)	En cours de désignation
M. Philippe WANTY Les Jardins de la Sedelle	M. Jean-Michel BIENVENU naturaliste

4^e collège – Représentants des chambres consulaires et des organisations socioprofessionnelles intéressées

Titulaire	Suppléant
M. Stéphane NOUGIER SAS Hôtel NOUGIER CCI de la Creuse	M. Cyrille MARIOT-THIERRY La Ligne Verte CCI de la Creuse
M. Paul CHAPUT Menuisier-charpentier Président de la chambre des métiers et de l'artisanat	Mme Anne-Lise BERTRAND Fabrication de lunettes et de bijoux Chambre des métiers et de l'artisanat
Mme Pascale DURUDAUD chambre d'agriculture de la Creuse	Mme Karine NADAUD chambre d'agriculture de la Creuse
En cours de désignation	En cours de désignation

V – FORMATION DES CARRIERES

1^{er} collège – Représentants des services de l'État (membres de droit)

Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine ou son représentant

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ou son représentant

Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine ou son représentant ;

2^e collège – Représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale

Mme Valérie SIMONET, présidente du conseil départemental

M. Guy ROUCHON, maire d'Ajain

Le maire de la commune du site de l'exploitation

3^e collège – Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Michel BIENVENU naturaliste	M. Philippe WANTY Les Jardins de la Sedelle
M. Jean-Bernard DAMIENS président du centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE des Pays Creusois)	En cours de désignation
M. Philippe GUETAT secrétaire général de l'association de défense des eaux et des vallées (ADEV)	Mme Martine FAUCHER présidente de l'association de défense des eaux et des vallées (ADEV)

4^e collège – Représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières

Titulaire	Suppléant
M. Alain DELANNE SAS Domaine de la Riante Borie	M. Jacques SARTINI SAS Carrières et Matériaux du Grand Ouest
M. Christophe LEPROVAUX Carrières de Condat	M. Lionel DEMON SAS Domaine de la Riante Borie
M. Bruno TRULLEN entreprise de travaux publics	M. Jean-Pierre MAGNE entreprise de maçonnerie

VI – FORMATION SPECIALISEE DE LA FAUNE SAUVAGE CAPTIVE

1^{er} collège – Représentants des services de l'État (membres de droit)

Mme la Directrice régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine ou son représentant

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse ou son représentant

M. le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant

2^e collège – Représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale

M. Nicolas SIMONNET, Conseiller Départemental d'Evau-les-Bains

M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Maire de Jouillat

Mme Yolande PLAS, Maire de Mautes

3^e collège – Représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

Titulaire	Suppléant
M. Jean-François RUINAUD Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse	M. Yannick THURET Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse
M. Michel GALLIOT Président de Limousin Nature Environnement	Mme Andrée ROUFFET PINON Vice-Présidente de Limousin Nature Environnement
Dr Vincent BERARD, vétérinaire	M. Jean-Michel BIENVENU naturaliste

4^e collège – Responsables d'établissement pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques

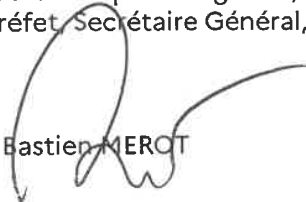
Titulaire	Suppléant
M. Guy de SAINT-VAURY éleveur	M. Jean-Baptiste de SAINT-VAURY éleveur
M. Abel GUITTARD parc animalier des Monts de Guéret	Mme Eve WESPY EL HOUARI parc animalier des Monts de Guéret
Mme Florence VERHEYEN VALADE élevage de bisons du Palais	M. David PATURAUD élevage de bisons du Palais

ARTICLE 2 – Les autres dispositions de l'arrêté n°23-2021-05-25-00001 du 25 mai 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Creuse demeurent inchangées.

ARTICLE 3 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse et qui sera notifié à chacun des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Fait à Guéret, le - 2 FEV. 2022

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général,


Bastien MEROT

Préfecture de la Creuse

23-2022-02-01-00003

Renouvellement de l'agrément de l'auto-école
REFLEX

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**REFLEX – GUERET
M. FRANÇOIS VERDAU**

La Préfète de la Creuse

VU le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

VU l'arrêté ministériel n° 0100026A relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2016-12-07-002 du 07 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière « REFLEX – GUERET » situé au 5, rue Maurice Rollinat à GUERET (23 000) ;

VU la demande présentée par Monsieur François VERDAU en date du 1^{er} décembre 2021, en vue du renouvellement de son agrément d'exploiter l'établissement situé au 5, rue Maurice Rollinat, à GUERET;

CONSIDÉRANT que la demande de M. VERDAU remplit les conditions réglementaires ;

SUR proposition du Directeur des Services du Cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1er – Monsieur VERDAU est autorisé à exploiter, sous l'agrément n°E 11 023 0101 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé SARL REFLEX GUERET, sis 5 RUE MAURICE ROLLINAT – GUERET (23 000).

ARTICLE 2 – Cet agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toujours toutes les conditions requises.

ARTICLE 3 – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes :

AM Cyclo – A1 – A2 - A - B / B1 / AM-Quadri léger

ARTICLE 4 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5 – En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 – Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 25 personnes.

Article 8 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté susvisé.

Article 9 – Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Préfecture de la Creuse – Mission Éducation et Sécurité Routière (MESR) ;

Article 10 – Le Directeur des Services du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs et dont une copie sera transmise à :

- Mme le Maire de GUERET ;
- M. le Directeur de la Direction Départementale de la Sécurité Publique ;
- M. le Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Creuse ;
- M. le Délégué à l'éducation routière.

Fait à Guéret, le 1^{er} février 2022

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur des Services du Cabinet,



Albert HOLL

Place Louis Lacrocq
B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 05.55.51.59.00
Courriel : prefecture@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse

23-2022-02-02-00005

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection
municipale partielle complémentaire de la
commune de Les Mars des 20 et 27 février 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE
COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE DE LES MARS
DES 20 ET 27 FEVRIER 2022

La préfète de la Creuse

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-1 à L. 2121-3, L. 2122-7 et L. 2122-8 ;

Vu le code électoral, et notamment les articles L. 225 à L. 259 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse ;

Vu le décret du 14 mai 2021 nommant Monsieur Gilles PELLEGRIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, sous-préfet, sous-préfet d'Aubusson,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-05-25-00003 du 25 mai 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Gilles PELLEGRIN, Sous-Préfet d'Aubusson, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2021-09-14-00002 du 14 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2022-01-06-00002 en date du 6 janvier 2022 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de Les Mars ;

Considérant la candidature déposée à la sous-préfecture dans les délais imposés ;

Sur la proposition de la Secrétaire générale par intérim de la sous-préfecture d'Aubusson,

Arrête :

Article 1^{er} : la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire organisée à Les Mars les dimanches 20 et 27 février 2022 est la suivante :

- Philippe NOURRI

Article 2 : le Sous-préfet d'Aubusson et le Maire par intérim de Les Mars sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune de Les Mars. Cet arrêté peut faire l'objet de recours en application des articles R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative.

Aubusson, le 2 février 2022
Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-préfet,

Gilles PELLEGRIN